

Dans cette édition :

[Incorporation des professionnels : où en sommes-nous ?](#)

[Livres de procès-verbaux...pourquoi ne pas vous distinguer des autres ?](#)

[Baby-boom au CRAC !](#)

[Délais des services corporatifs](#)

[Pour nous contacter](#)

[Liste de prix](#)

[À propos du CRAC](#)

[Éditions précédentes](#)

Incorporation des professionnels : où en sommes-nous ?

À l'heure actuelle, il existe 4 groupes de professionnels au Québec qui peuvent s'incorporer. Savez-vous lesquels ? Il s'agit des comptables agréés, des avocats, des notaires et des comptables généraux licenciés.

En février 2003, les comptables agréés sont devenus les premiers à pouvoir exercer leur profession au sein d'une société par actions (SPA) ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL). Les avocats ont suivi en mai 2004 puis les notaires et les comptables généraux licenciés en décembre 2005.

SPA vs SENCRL

Malgré les avantages découlant de la structure d'une SPA, nous avons constaté que ce véhicule nouvellement accessible n'a pas connu un engouement important. Par exemple, plusieurs bureaux d'avocats ont choisi de pratiquer au sein d'une SENCRL. Pourquoi ? Est-ce en raison des nombreuses formalités obligatoires prévues au règlement pour exercer au sein d'une compagnie ? Ou peut-être est-ce en raison d'un certain traditionalisme caractéristique à ces professions ?

Nous pouvons penser que cela peut être dû au fait que la compagnie, pour être avantageuse au plan légal et fiscal, implique une structure bien précise qui ne répond pas nécessairement à ces types de professions.

Tableau comparatif

En s'inspirant d'un colloque de l'APFF sur le sujet ¹, ainsi que d'un ouvrage intitulé « *SENCRL OU SPA? faites un choix éclairé* » ², Me Annie Fredette, membre de l'équipe du CRAC, a schématisé les informations les plus pertinentes devant apparaître dans les statuts de constitution pour une compagnie de professionnels. Sous la forme d'un tableau, elle résume les différentes exigences requises par le règlement afférent à chaque profession voulant exercer ses activités professionnelles au sein d'une compagnie.

Par exemple, une section du tableau regroupe les principales conditions devant apparaître dans les statuts constitutifs et une autre énumère les conditions entourant la dénomination sociale d'une compagnie. Vous constaterez qu'un des points communs qui ressort de ces règlements est le contrôle qui doit être exercé par le professionnel dans la détention des actions votantes et dans le conseil d'administration de sa compagnie.

RÉFLEXION...

«Si les gens vous aiment, ils vous écouteront. S'ils vous font confiance, ils feront affaire avec vous.»

**Zig Ziglar,
conférencier
motivateur**

Formation IncoWeb®

Vous seriez intéressé à en connaître plus sur nos services en ligne IncoWeb® ?

Que vous soyez déjà membre du service IncoWeb® ou non, inscrivez-vous à une formation gratuite d'une durée d'une heure ! Contactez Me Annie Fredette par courriel à afredette@crac.com ou 514-861-2799, poste 355, pour plus d'informations sur la session de formation ainsi que les dates de rencontres possibles.

Ce tableau est un bon outil de référence et un guide pratique à conserver.
[Consultez-le](#) dès maintenant !

Il est à noter que les autorités gouvernementales, soit le Registraire des entreprises du Québec (REQ) et Corporations Canada, ne s'engagent pas à vérifier si les formalités requises sont présentes dans les statuts, ni si les règles concernant l'adoption d'une dénomination sociale propre à chaque profession sont respectées. Il est donc important de vous assurer que vos statuts et noms sont conformes et pour ce faire, nous pouvons certainement vous assister.

Annexes disponibles au CRAC

Des annexes adaptées pour l'incorporation des professionnels sont également disponibles au CRAC. Voilà un autre outil qui, nous l'espérons, vous sera bien utile. Pour obtenir un exemplaire ou pour toute question sur ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec Me Annie Fredette au afredette@crac.com ou au 514-861-2799, poste 355.

[1] **Me Alain MÉNARD**, « Trois ans après l'adoption des modifications au Code des professions, où en sommes-nous? » conférence présentée au colloque de l'Association de planification fiscale et financière (APFF) sur « La pratique professionnelle en société par actions, où en sommes-nous? », Montréal, 20 mai 2004.

[2] **Me Charles DENIS, Me Dominique LAUNEY, Me Normand RATTI et Me Michelle THÉRIAULT**, « SENCRL OU SPA? faites un choix éclairé », Montréal, Barreau du Québec, 2003.

[Retour](#)



Livre de procès-verbaux...pourquoi ne pas vous distinguer des autres ?

Parmi les défis auxquels tout bureau de professionnels se trouve inmanquablement confronté, un jour ou l'autre, est celui de tenter de se distinguer de la compétition. Il est important évidemment d'être compétent et efficace, mais comment pouvez-vous vous distinguer davantage des autres bureaux ? Pourquoi ne pas offrir à vos clients un livre de procès-verbaux unique et à l'image de votre bureau ? Saviez-vous, par exemple, qu'il est possible de commander un livre personnalisé aux couleurs de votre firme ?

Pour vous aider à concevoir un livre à la hauteur de vos exigences, le CRAC met à votre disposition un grand nombre de possibilités :

- Plus de cinquante types de couverture vous sont proposés pour la couverture de votre livre, dans une vaste gamme de couleurs. Vous pouvez ainsi choisir les couleurs qui correspondent à celles de votre bureau et/ou de votre logo;
- La possibilité de faire imprimer votre logo ainsi que le nom et l'adresse de votre bureau à l'intérieur ou à l'extérieur du livre;
- Les index peuvent aussi être personnalisés en choisissant le format et la couleur des onglets. La qualité supérieure de nos index fait en sorte que le lettrage ne s'efface pas après un certain temps;
- Les certificats d'actions sont disponibles en 10 différentes couleurs : bleu, vert, brun, orange, violet, mauve, kaki, turquoise, vert pâle et bourgogne;
- Vous avez le choix du format de papier ainsi que du nombre et type de

perforations;

- Vous pouvez également choisir le type de pochette transparente protectrice pour le certificat de constitution sans aucun risque de transposition d'encre sur la pochette au fil des années;
- Il ne vous reste qu'à choisir le modèle de livre : standard à boutons-poussoirs, cartable et boîtier, attaché corporatif ou livre de luxe avec dos arrondi.



Nous pouvons agencer et combiner toutes ces options, pour créer un livre exclusif de haute qualité digne de votre bureau. Bien entendu, tous nos livres sont disponibles en français ou en anglais, pour une compagnie provinciale ou une société fédérale, selon le cas. Nous offrons aussi des livres pour les sociétés en commandite, les fiducies et les syndicats de copropriétaires.

Nous avons toujours misé sur la qualité de nos livres, de leur contenu ainsi que sur la variété de nos produits afin de répondre aux besoins et exigences spécifiques de nos clients. Pour commander votre livre personnalisé ou si vous avez besoin d'informations, veuillez communiquer avec Francis Houle au 514-861-2799, poste 345.

[Retour](#)



Baby-boom au CRAC !

On peut dire que 2006 a été l'année de la famille chez CRAC ! Toutes nos félicitations aux heureux parents à qui nous souhaitons de vivre pleinement les années à venir avec leurs petits trésors et, éventuellement, des nuits de sommeil bien méritées !

Tout d'abord, le 8 juin dernier, Mary Chatziadamos (service des enquêtes corporatives) et son mari Peter sont devenus les heureux parents de leur premier enfant : un beau garçon de 6 livres et 5 onces qu'ils ont prénommé Dimitri. Ils sont comblés et le sourire de Mary est encore plus resplendissant qu'avant.



Dimitri Banakos

Le prochain bébé est une jolie petite fille de 7 livres et 14 onces à qui Julie Paquette (services corporatifs) a donné naissance le 14 août dernier. Ève a été accueillie avec joie par ses deux sœurs, Camille et Daphné ainsi que par son papa Daniel, certainement très fier d'avoir maintenant 4 femmes dans sa vie !



Eve Robitaille

[Retour](#)



**C.R.A.C. Centre de
Recherches et d'Analyses
sur les Corporations**

1080, Côte du Beaver Hall,
bureau 1717
Montréal (Québec) Canada
H2Z 1S8
Tél : (514) 861-2722
Sans frais : 1-800-361-5744
Télécopieur : (514) 861-2751
Courriel : crac@crac.com

Attention: l'information véhiculée par l'INFO-CRAC® est de nature générale et ne doit en aucune façon être interprétée comme constituant une opinion juridique. INFO-CRAC® est une publication bimestrielle exclusivement pour le bénéfice de nos clients. Tout commentaire doit être adressé par écrit à l'attention de l'éditeur, Richard S. Gareau
rsgareau@crac.com